

# Conseil de quartier



## COMPTE-RENDU

Conseil du 17 décembre 2024



Élue de quartier Gondoles Sud :  
**Hancès Sasu**

Le conseil de quartier s'est tenu le mardi 17 décembre 2024. 37 personnes ont signé la feuille de présence. Les référents-habitants MM. Naudin et Renouard sont joignables à l'adresse mail : [referent.gondolessud@gmail.com](mailto:referent.gondolessud@gmail.com).

## PRÉSENTATION DU PPRI (PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES D'INONDATION)

**M. Witterkerth, Directeur de l'urbanisme à la Ville, expose les principes de construction du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI).** Celui-ci est déterminé par les services de l'État et s'impose au Plan Local d'Urbanisme. Le Plan de Prévention des Risques d'Inondation est consultable sur le site de la Ville à la rubrique Urbanisme.

## INFORMATIONS

- **Les illuminations de Noël seront effectives du 6 décembre au 17 janvier 2025.**
- **Les vœux du Maire se tiendront le vendredi 10 janvier** au Gymnase René Rousseau.
- **Activité de la vidéo-verbalisation** : actuellement 100 caméras sont actives et à terme, 116. Du 1<sup>er</sup> janvier au 30 novembre 2024, 10 320 PV ont été dressés dont 6 596 pour les « double-file ». Vidéo-protection : il y a eu 221 réquisitions judiciaires (vols, accidents, incivilité, agressions, etc.).
- **Rappel de l'implantation des caméras** sur le quartier des Gondoles Sud :

Rue de la Paix/rue Jean Baudin

École maternelle Casanova

Rue Pompadour – stade Jean Bouin – Parc

Avenue de Villeneuve-St-Georges

Avenue Victor Hugo/avenue de Villeneuve-St-Georges

Avenue Victor Hugo/rue Maryse Bastié

Quai de Choisy/Rue Édouard Branly.

## RÉPONSES AUX DEMANDES

- **Concernant le radar avenue de Villeneuve-St-Georges** : en attendant la mise en place du radar, le Maire a demandé l'installation de 2 radars pédagogiques qui devraient être installés dès le mois de janvier. Par ailleurs, la Police Municipale continue à faire des contrôles avec un radar mobile.
- **Concernant le projet immobilier de Valophis, rue Camille Desmoulins** : aucun projet n'a été validé. Plusieurs refus de permis de construire ont été faits car les projets ne respectaient pas le PLU. Il semble que Valophis a décidé de vendre cette parcelle à un promoteur.
- **Les 3 WC publics Decaux** devraient être installés prochainement, dont un avenue d'Alfortville, en face de la médiathèque.

## POINT SUR LE GROUPE THÉMATIQUE « CIRCULATION/STATIONNEMENT »

**M. Renouard, référent-habitant, indique que suite à des réunions avec les services techniques municipaux, une présentation du projet d'aménagement de la rue Henri Corvol sera faite dans le courant du mois de janvier 2025**, il faudra compter environ 6 mois de travaux. M. Renouard précise que la dernière réunion avec les services de la mairie et le maître d'œuvre a été très constructive. Les remarques du groupe de travail seront prises en compte dans le projet final, à savoir : l'optimisation du nombre et de la localisation des dispositifs ralentisseurs ; l'adaptation des aménagements permettant de conserver le même nombre de place de stationnements qu'actuellement, soit 80 places environ.

Pour l'aménagement de la rue Noël, une réunion se tiendra également dans le courant du mois de janvier 2025.

## NOUVELLES DEMANDES

### *Voirie/propreté/sécurité*

- **Il semble qu'un chantier en cours** au 95 avenue de Villeneuve-St-Georges ne soit pas sécurisé.
- **4 rue Théophile Ducloux une benne est sur le trottoir.**
- **Entre le 80 et le 92 rue Alsace Lorraine, de nombreux nids de poule.**
- **Le chemin d'exploitation devient de moins en moins praticable** du fait d'importants trous.
- **Manque de nettoyage récurrent** sur les berges de Seine, malgré le passage de l'association OSE.
- **À hauteur du 62 avenue Victor Hugo des containers** de poubelle restent sur le trottoir.
- **L'éclairage n'est pas suffisant sur les trottoirs**, avenue de Villeneuve-St-Georges.
- **Un riverain indique qu'un diagnostic des gros arbres avant le centre de loisirs des Gondoles devrait être fait**, car des grosses branches tombent parfois.
- **Un habitant indique qu'il ne comprend la tolérance accordée au stationnement de véhicules** à cheval sur les trottoirs alors qu'une réglementation du 15/1/2007 impose une surface d'1,40 m pour le passage des piétons, des personnes à mobilité réduite.

Le conseil de quartier se termine à 20h30.